

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 mai 2018, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ghazi HANTOUS et Mr Chiheb GHANMI.

Bilan au 31/12/2017

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF	au 31/12/2017			au 31/12/2016
	brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	12 522 927	3 835 418	8 687 510	5 015 307
AC13 Fonds commercial				
	12 522 927	3 835 418	8 687 510	5 015 307
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines				
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	17 524 028	12 520 393	5 003 635	5 119 679
	17 524 028	12 520 393	5 003 635	5 119 679
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	35 367 798	5 996 784	29 371 014	22 696 878
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	28 846 056	4 173 570	24 672 486	18 023 058
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 521 742	1 823 214	4 698 528	4 673 820
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	121 905 765	24 889 231	97 016 534	91 922 659
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	121 905 765	24 889 231	97 016 534	91 922 659
AC33 Autres placements financiers	660 444 805	5 218 700	655 226 105	626 722 017
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	25 205 977	4 554 140	20 651 837	19 957 850
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	598 200 952	650 502	597 550 450	564 663 550
AC334 Autres prêts	14 220 836	14 059	14 206 777	13 504 387
AC336 Autres	22 817 040		22 817 040	28 596 230
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 846 416		4 846 416	4 783 526
	822 564 785	36 104 715	786 460 069	746 125 080
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	9 730 373		9 730 373	9 546 589
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	42 820 906		42 820 906	34 672 036
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	4 003 528		4 003 528	4 847 726
	56 554 807	0	56 554 807	49 066 351
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	248 957 498	52 077 789	196 879 709	122 523 456
AC611 Primes acquises et non émises	21 838 316		21 838 316	21 421 947
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	174 535 304	49 282 838	125 252 465	73 916 969
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	52 583 878	2 794 951	49 788 927	27 184 539
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	11 760 965	5 963 492	5 797 473	3 824 795
AC63 Autres créances	16 720 280	767 205	15 953 075	13 717 891
AC631 Personnel	329 261	368	328 893	231 041
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 897 961		12 897 961	8 239 822
AC633 Débiteurs divers	3 493 058	766 837	2 726 221	5 247 028
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	277 438 743	58 808 486	218 630 257	140 066 142
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	28 460 176		28 460 176	57 863 485
AC72 Charges reportées	11 882 127		11 882 127	5 602 689
AC721 Frais d'acquisition reportés	11 882 127		11 882 127	5 602 689
AC73 Comptes de régularisation Actif	25 183 200		25 183 200	21 592 699
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	23 579 626		23 579 626	20 109 148
AC732 Estimations de réassurance	601 000		601 000	560 050
AC733 Autres comptes de régularisation	1 002 573		1 002 573	923 501
AC74 Ecart de conversion	2 041 051		2 041 051	1 395 294
	67 566 555	0	67 566 555	86 454 167
Total de l'actif	1 254 171 844	111 269 011	1 142 902 833	1 031 846 726

Bilan au 31/12/2017

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2 Réserves et primes liées au capital	159 104 621	150 627 592
CP3 Rachat d'actions propres		
CP4 Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5 Résultat reporté	136 727 097	135 768 567
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	320 834 906	311 399 347
CP6 Résultat de l'exercice	7 048 489	15 505 861
Total capitaux propres avant affectation	327 883 395	326 905 208
<u>PASSIF:</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	2 785 550	2 370 000
	2 785 550	2 370 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	105 917 634	75 650 797
PA320 Provision d'assurance vie	46 760 756	43 397 744
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 632 195	9 036 227
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	528 937 890	462 175 681
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	0	10 140
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	10 427 341	11 671 997
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	1 019 275	0
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	18 071 121	15 429 187
	720 766 211	617 371 773
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	19 950 379	16 729 192
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 272 753	20 162 776
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	10 047 355	11 215 372
PA63 Autres dettes	25 674 425	25 436 887
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	5 343 973	4 084 019
PA632 Personnel	5 650 205	6 658 607
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 947 945	6 274 311
PA634 Crédoeurs divers	7 732 302	8 419 950
	58 994 532	56 815 036
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA711 Estimations de réassurance	9 857 556	9 956 946
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	9 857 556	9 956 946
PA72 Ecart de conversion	2 665 209	1 698 571
	12 522 765	11 655 517
Total du Passif	815 019 438	704 941 518
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 142 902 833	1 031 846 726

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/2/2017

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2017</u>	<u>cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2016</u>
PRNV1 Primes acquises					
Primes émises et					
PRNV11 acceptées	+	354 767 966	35 181 690	319 586 276	273 070 200
Variation de la provision					
PRNV12 pour primes non					
acquises	+/-	-30 266 837	-183 784	-30 083 053	-4 172 471
		324 501 130	34 997 906	289 503 223	268 897 729
Produits de placements					
alloués, transférés de					
PRNT3 l'état de résultat	+	35 866 989		35 866 989	28 865 598
Autres produits					
PRNV2 techniques	+	951 137	0	951 137	793 915
CHNV1 Charge de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	203 393 333	6 562 661	196 830 672	212 387 408
Variation de la provision					
CHNV12 pour sinistres	+/-	66 762 209	8 148 870	58 613 339	28 309 013
		270 155 542	14 711 531	255 444 011	240 696 421
Variation des autres					
CHNV2 provisions techniques	+/-	2 641 934		2 641 934	-384 552
Participation aux					
CHNV3 bénéfiques et ristournes		3 472 466	-129 406	3 601 872	3 081 120
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	34 095 582		34 095 582	21 571 616
Variation du montant					
CHNV42 des frais d'acquisition					
reportés	+/-	-6 279 439		-6 279 439	-959 201
CHNV43 Frais d'administration	-	28 862 330		28 862 330	15 710 793
commissions reçues					
CHNV44 des réassureurs	+		9 033 736	9 033 736	9 008 359
		56 678 473	9 033 736	47 644 736	27 314 849
Autres charges					
CHNV5 techniques	-	24 414 464		24 414 464	24 623 284
Variation de la provision					
pour égalisation et					
CHNV6 équilibrage	+/-	1 019 275		1 019 275	0
résultat technique de					
l'assurance et/ou de la					
RTNV réassurance non vie	+/-	2 937 103	11 382 045	-8 444 942	3 226 120

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2017

(chiffres arrondis en dinars)

	Notes	Opérations brutes 31/12/2017	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2016
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	12 331 834	179 033	12 152 802	12 260 933
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	2 925 543		2 925 543	2 824 775
PRV22 Produits des autres placements	+				
		2 925 543	0	2 925 543	2 824 775
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	1 148 027		1 148 027	764 751
PRV23 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	516 666		516 666	552 785
PRV24		1 664 693	0	1 664 693	1 317 536
Plus values non réalisées sur placements	+				
PRV3					
PRV4 Autres produits techniques	+	4 950		4 950	1 978
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	3 540 623		3 540 623	3 528 533
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	595 968		595 968	1 761 683
		4 136 591	0	4 136 591	5 290 216
Variation des autres provisions techniques					
CHV2					
CHV21 Provision d'assurance vie	+/-	3 363 011		3 363 011	5 811 907
		3 363 011	0	3 363 011	5 811 907
Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV3					
CHV3 ristournes		0		0	-218 405
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 488 004		2 488 004	2 444 459
CHV43 Frais d'administration	-	2 003 578		2 003 578	1 681 726
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+			0	130
		4 491 582	0	4 491 582	4 126 055
CHV5 Autres charges techniques	-	398 416		398 416	436 544
CHV9 Charges de placements					
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	92 862		92 862	91 784
CHV91					
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	1 340 552		1 340 552	1 246 305
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	107 703		107 703	124 533
		1 541 117	0	1 541 117	1 462 622
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		2 996 304	179 033	2 817 271	-503 716
RTV					

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31/12/2017
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçus des assurés	339 090 962	315 060 008
Sommes versés pour paiement des sinistres	-216 320 073	-205 439 111
Encaissements des primes reçues (acceptation)	1 229 207	1 746 697
Sommes versés pour paiement des sinistres (acceptation)	-249 968	-505 513
Commissions versés sur les acceptations	-352 051	-412 212
Décaissements des primes pour les cessions	-33 880 333	-35 214 052
Encaissements des sinistres pour les cessions	7 688 290	8 043 318
Commissions reçus sur les cessions	8 515 736	8 825 605
Commissions versés aux intermédiaires	-27 171 125	-24 374 217
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-31 609 142	-30 101 002
Variation des dépôts auprès des cédantes	-102 577	-65 546
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-1 284 106	1 180 561
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-109 566 168	-47 423 393
Encaissements liés à la cession de placements financiers	80 534 103	55 454 985
Taxes et impôts versés au Trésor	-61 885 594	-52 189 700
Produits financiers reçus	51 102 395	47 385 254
autres mouvements	-12 271 399	11 715 324
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-6 531 843	53 687 007
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 112 440	-3 606 806
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22 000	
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-6 988 260	-816 471
Encaissement provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	1 400 000	
Décaissement provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-8 749 616	-7 695 850
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	3 746 886	2 162 385
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-16 681 430	-9 956 742
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-6 190 036	-21 089 004
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-6 190 036	-21 089 004
VARIATION DE TRESORERIE	-29 403 309	22 641 261
TRESORERIE AU DEBUT DE LA PERIODE	57 863 485	35 222 224
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE	28 460 176	57 863 485
	-29 403 309	22 641 261

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES AU 31/12/2017

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Engagements Reçus</u>	-	-
Cautions reçues	4 650 659	5 916 024
Cautions Agents Généraux	2 220 000	2 038 000
TOTAL	6 870 659	7 954 024
<u>Engagements donnés</u>	-	-
Cautions données	3 386 741	3 505 779
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	3 719 541	3 838 579

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2017

1- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 23.076.930D composé de 2.307.693 actions de 10D chacune
- **Siège social** : Square Avenue de Paris 1000 Tunis
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Registre de commerce** : B 17339 1996 – Tunis
- **Matricule fiscal** : 0002388 P M 000
- **Réseau de production** : 17succursales et bureaux de souscription
178 Agents d'assurance
37 Courtiers
- **Effectif** : 704 employés

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2017 a connu les faits marquants suivants :

- La mise en production du premier lot du nouveau système d'information «Horizon" relatif à l'activité Automobile qui a été mis en production avec succès couronnant les efforts déployés par tous les collaborateurs de la STAR. L'étape suivante est démarrage des ateliers du deuxième lot du projet (branche vie).
- Un avancement considérable des travaux de mise en œuvre du programme d'exécution du plan stratégique et opérationnel "vision".
- L'achèvement des travaux de la mise en œuvre du premier lot du plan de continuité d'activité.
- La mise en place du dispositif de gestion des risques consistant dans l'élaboration de la politique de gestion des risques, du référentiel des risques, de la cartographie des risques.
- Un **résultat net** 7,048 MD contre 15,506 MD en 2016,
- Un **total Bilan** 1 142,903 MD contre de 1 031,847 MD l'année précédente,
- Des **fonds propres** avant résultat de l'ordre de 320,835 MD contre 311,399 MD en 2016,
- Une évolution des **primes acquises** de 5,8 % atteignant 336,833 MD contre 318,371 MD en 2016,
- Une baisse des **règlements de sinistres** de 17,182 MD soit 192,601 MD contre 209,782 MD en 2016,
- Des produits de placements nets de 56,263 MD contre 47,456 MD en 2016

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2017, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus

variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre

Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1

Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

* Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisés subrogées à l'entreprise d'assurance.

* Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

* Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	20%
2017	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2014 et antérieurs	100%
2015	60%

2016	40%
2017	10%.

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2017 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des primes acquises non émises des trois derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branche sauf pour la branche aviation qui est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurées sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

En 2017 et avec la mise en production du lot 1 du nouveau système d'information, les primes avec paiement fractionné sont constatées en totalité à la date d'émission.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versés pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2017 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2016.

6-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2017 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé de trois membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité de placement** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nomination et de rémunération** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines , le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination , rémunération , recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs .

8-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

9-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2017 à 12 522 927 dinars contre à 7 017 032 dinars au 31/12/2016 soit une variation de 5 505 895 dinars.

Les amortissements s'élèvent au 31/12/2017 à 3 835 417 dinars contre 2 001 725 dinars au 31/12/2016 soit une variation de 1 833 692 dinars.

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2016
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	12 378 677	3 691 167	8 687 510	5 015 307
Autes actifs	103 250	103 250	0	0
TOTAL	12 522 927	3 835 417	8 687 510	5 015 307

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeurs brutes			Amortissements			VCN AU 31/12/2017		
	Au 01/01/2017	Acquisition	Cession	Au 31/12/2017	Au 01/01/2017	Dotation		Reprise	Au 31/12/2017
Materiels de transport	860 018		58 754	801 264	633 715	62 527	52 005	644 237	157 027
MMB	3 050 198	109 989		3 160 187	2 044 173	145 293		2 189 466	970 721
AAI	6 988 424	510 656		7 499 080	4 937 811	316 957		5 254 768	2 244 312
Materiels Informatique	5 852 810	210 686		6 063 496	4 016 072	415 849		4 431 921	1 631 575
TOTAL	16 751 450	831 331	58 754	17 524 028	11 631 771	940 626	52 005	12 520 393	5 003 635

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissement s et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2016
Terrains	10 854 751		10 854 751	4 239 935
Constructions	24 394 747	5 978 484	18 416 263	18 356 942
Parts dans les sociétés à objet foncier	118 300	18 300	100 000	100 000
TOTAL	35 367 798	5 996 784	29 371 015	22 696 878

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Actions Cotées	108 734 247	103 420 843	5 313 404
Actions Non Cotées	13 171 518	10 171 518	3 000 000
Valeur brute	121 905 765	113 592 361	8 313 404
Provisions	24 889 231	21 669 702	3 219 529
Valeur nette	97 016 534	91 922 659	5 093 875

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Actions Cotées	15 135 274	14 303 110	832 164
Actions OPCVM	6 604 535	6 604 535	0
Actions Non Cotées	2 508 893	2 451 038	57 855
Actions étrangères	957 275	957 275	0
Valeur brute	25 205 977	24 315 958	890 019
Provisions	4 554 140	4 358 108	196 032
Valeur nette	20 651 837	19 957 850	693 987

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunts obligataires	103 250 952	109 868 052	-6 617 100
Emprunts indivis	150 000	150 000	0
Placements marché monétaire	385 000 000	315 000 000	70 000 000
Placements BTA	109 800 000	140 296 000	-30 496 000
Valeur brute	598 200 952	565 314 052	32 886 900
Provisions	650 502	650 502	0
Valeur nette	597 550 450	564 663 550	32 886 900

AC334 - Prêts

Libellés	au 31/12/2017	au 31/12/2016	Variation
Prêts au personnel	14 194 225	13 476 179	718 046
Prêts sur police vie	26 610	42 266	-15 656
Valeur brute	14 220 835	13 518 445	702 390
Provisions	14 059	14 059	0
Valeur nette	14 206 777	13 504 387	702 390

AC336- Autres placements

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2016	Variation
Dépôt auprès de la TGT	3 372 142	2 150 302	1 221 840
Placements en devises	19 409 710	26 410 740	-7 001 030
Autres dépôts	35 188	35 188	0
TOTAL	22 817 040	28 596 230	-5 779 190

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2016	Variation
Dépôts en garantie des PPNA	1 174 604	1 081 254	93 350
Dépôts en garantie des PSAP	3 671 812	3 702 272	-30 460
TOTAL	4 846 416	4 783 526	62 890

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2017 de 7 488 456 DT par rapport à 2016 :

Libellés	Montant au 31/12/2017	Montant au 31/12/2016	Variation
Provision pour primes non acquises	9 730 373	9 546 589	183 784
Provision pour sinistres non vie	42 820 906	34 672 036	8 148 870
Prov. pour part. des ass. aux bénéfécies	4 003 528	4 847 726	-844 198
TOTAL	56 554 807	49 066 351	7 488 456

❖ AC6 – Créances

Libellés	Montant brut au 31/12/2017	Provision	Montant net au 31/12/2017	Montant net au 31/12/2016
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises				
	21 838 316		21 838 316	21 421 947
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes à annuler	-3 302 488		-3 302 488	-2 515 238
créances sur les assurés	148 106 682	28 118 761	119 987 921	67 327 857
créances contentieuses	15 240 272	15 240 272	0	1 807 622
Autres créances	14 490 838	5 923 805	8 567 033	7 296 728
TOTAL	174 535 304	49 282 838	125 252 466	73 916 969
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances				
	52 583 878	2 794 951	49 788 927	27 184 539
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Récessionnaires	59 117		59 117	114 109
Cédants	1 676 050	1 136 124	539 926	1 150 843
Cessionnaires	10 025 798	4 827 368	5 198 430	2 559 842
TOTAL	11 760 965	5 963 492	5 797 473	3 824 795
AC63 Autres Créances				
Personnel	329 261	368	328 893	231 041
Etat, orga. sécurité sociale	12 897 961		12 897 961	8 239 822
autres débiteurs divers	3 493 058	766 837	2 726 221	5 247 028
TOTAL	16 720 280	767 205	15 953 075	13 717 891
TOTAL GENERAL	277 438 743	58 808 486	218 630 257	140 066 142

❖ AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoirs en banque	26 320 961	55 345 377	-29 024 416
CCP	2 081 771	2 477 264	-395 493
Caisse	57 444	40 844	16 600
TOTAL	28 460 176	57 863 485	-29 403 309

AC 72 Charges reportées

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Frais d'acquisition reportés	11 882 127	5 602 689	6 279 438
TOTAL	11 882 127	5 602 689	6 279 438

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Libellés	31/12/2017	31/12/2016	Variation
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	23 579 626	20 109 148	3 470 478
AC732 Estimation de réassurance	601 000	560 050	40 950
AC733 Autres comptes de régularisation			
charges à répartir	33 578	100 733	-67 155
Autres produits à recevoir	274 006	180 724	93 282
commissions à recevoir	694 990	642 045	52 945
TOTAL	25 183 200	21 592 699	3 590 501

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES 2016 AVANT AFFECTATION	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2017	CAPITAUX PROPRES 2017 AVANT AFFECTATION
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	23 623 087	8 477 029			32 100 116
Résultats reportés	135 768 567	7 189 301	-6 230 771		136 727 097
Résultat de l'exercice 2016	15 505 861	-15 505 861			0
Résultat de l'exercice 2017				7 048 489	7 048 489
TOTAL	326 905 208	160 469	-6 230 771	7 048 489	327 883 395

Les mouvements sur le fonds social concernent les intérêts des prêts au personnel (404 469 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Les dividendes relatifs à l'exercice 2016 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2- Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2017 à 2 785 550 dinars représentent des provisions pour litiges.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Désignation	2017	2016	Variation 2017	Variation 2016
Prov.pour primes non acquises	105 917 634	75 650 797	30 266 837	3 753 540
Prov.Mathématiques Vie	46 760 756	43 397 744	3 363 012	5 811 906
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	9 632 194	9 036 227	595 967	1 761 683
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	528 937 890	462 175 681	66 762 209	25 532 462
Prov.Mathématiques des Rentes	14 395 104	15 090 117	-695 013	-660 016
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	0	10 140	-10 140	-225 823
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices non Vie	10 427 341	11 671 997	-1 244 656	581 260
Prov pour Egalisation décés	1 019 275	0	1 019 275	0
Prov pour risques en cours	3 676 017	339 070	3 336 947	275 465
TOTAL	720 766 211	617 371 773	103 394 438	36 830 477

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2017	Valeur Brute au 31/12/2016	Variation
Dépôts en garantie des PPNA	4 922 356	4 498 037	424 319
Dépôts en garantie des PSAP	15 028 023	12 231 155	2 796 868
TOTAL	19 950 379	16 729 192	3 221 187

❖ PA6 Autres dettes

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Siège,agents d'assurances et succursales	9 829 425	8 076 869	1 752 556
Autres Créditeurs	13 443 328	12 085 907	1 357 421
TOTAL	23 272 753	20 162 776	3 109 977

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Récessionnaires	180 722	118 721	62 001
Cédants	1 855 031	3 583 052	-1 728 021
Cessionnaires	8 011 601	7 513 599	498 002
TOTAL	10 047 354	11 215 372	-1 168 018

PA63-Autres dettes

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	5 343 973	4 084 019	1 259 954
Personnel	5 650 205	6 658 607	-1 008 402
Etat , Organisme de sécurité sociale	6 947 945	6 274 311	673 634
Autres Créditeurs divers	7 732 302	8 419 950	-687 648
TOTAL	25 674 425	25 436 887	237 538

❖ PA7 Autres passifs

PA71 Comptes de régularisation Passif

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Charges à payer	5 073 658	6 649 687	-1 576 029
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	359 521	2 086	357 435
Intérêts de retard des traites	404 349	460 871	-56 522
Intérêts sur les cautions à payer	343 459	232 099	111 360
Différence sur les prix de remboursements à perce	3 676 569	2 612 202	1 064 367
TOTAL	9 857 556	9 956 945	-99 389

10-NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1- Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 331 739 077 DT en 2017 contre 285 331 133 en 2016, soit une variation nette 46 407 944 DT.

Libellés		Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
Primes émises non vie	PRNV1	354 767 966	35 181 690	319 586 276	273 070 200
Primes émises vie	PRV1	12 331 834	179 033	12 152 801	12 260 933
	Total	367 099 800	35 360 723	331 739 077	285 331 133

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie se sont élevées à 259 580 602 DT en 2017 contre à 245 986 636 DT en 2016 enregistrant une évolution de 13 593 966 DT qui se détaille comme suit :

Désignation		Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
Non vie					
Montants payés	CHNV11	203 393 333	6 562 661	196 830 672	212 387 408
Variation de la PSAP	CHNV12	66 762 209	8 148 870	58 613 339	28 309 018
	Total non vie	270 155 542	14 711 531	255 444 011	240 696 426
Vie					
Montants payés	CHV11	3 540 623		3 540 623	3 528 538
Variation de la PSAP	CHV12	595 968		595 968	1 761 688
	Total vie	4 136 591	0	4 136 591	5 290 226
	Total général	274 292 133	14 711 531	259 580 602	245 986 652

3-Variation des autres provisions techniques

Libellés		31/12/2017	31/12/2016	variation
Non vie				
var.provisions mathématiques rentes		-695 012	-660 016	-34 996
var.provisions pour risques en cours		3 336 946	275 464	3 061 482
	Total non vie	2 641 934	-384 552	3 026 486
Vie				
var.provisions mathématiques		3 363 011	5 811 907	-2 448 896
	Total vie	3 363 011	5 811 907	-2 448 896

4-Participations aux bénéfices et ristournes

Libellés		Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016
Non vie					
participations aux bénéfices payés		3 432 494	714 792	2 717 702	1 152 358
ristournes		1 284 627		1 284 627	791 939
provisions pour participation aux bénéfices		-1 249 426	-844 198	-405 228	1 058 380
provisions pour ristournes		4 771		4 771	78 444
Total non vie	CHNV3	3 472 466	-129 406	3 601 872	3 081 121
Vie					
participations aux bénéfices payés		10 140		10 140	7 418
provisions pour participation aux bénéfices		-10 140		-10 140	-225 823
Total vie	CHV3	0	0	0	-218 405

5-Frais d'exploitation

Libellés		31/12/2017	31/12/2016	Variation
Non vie				
Frais d'acquisition	-	34 095 581	21 571 616	12 523 965
Var.des frais d'acquisition reportés	+	6 279 439	959 201	5 320 238
frais d'administration	-	28 862 330	15 710 793	13 151 537
commissions reçues des réassureurs	+	9 033 736	9 008 359	25 377
Total non vie	CHNV4	47 644 736	27 314 849	20 329 887
Vie				
Frais d'acquisition	-	2 488 004	2 444 459	43 545
frais d'administration	-	2 003 758	1 681 726	322 032
commissions reçues des réassureurs	+		130	-130
Total vie	CHV4	4 491 762	4 126 055	365 707

6-Autres charges techniques

Libellés		31/12/2017	31/12/2016	Variation
Non vie				
Autres charges techniques	-	24 414 463	24 623 284	-208 821
Total non vie	CHNV5	24 414 463	24 623 284	-208 821
Vie				
Autres charges techniques	-	398 416	436 544	-38 128
Total vie	CHV5	398 416	436 544	-38 128

7-Autres Produits techniques

Libellés		31/12/2017	31/12/2016	Variation
Non vie				
Produits techniques	PRNV2	951 137	793 915	157 222
Vie				
Produits techniques	PRV2	4 950	1 978	2 972
Total		956 087	795 893	160 194

8-Produits et charges des placements

Désignation		31/12/2017	31/12/2016
Produits de placements			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	53 983 117	50 026 014
Revenus des placements immobiliers		406 856	377 806
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		43 220 905	40 790 274
Revenus des participations		7 035 841	6 535 627
autres revenus		3 319 515	2 322 307
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	21 183 780	13 543 534
Profits provenant de la réalisation des placement	PRNT14 + PRV24	9 533 696	9 789 673
TOTAL		84 700 593	73 359 221
Charges de placements			
Charges de gestion des placements	CHNT11+ CHV91	1 713 514	1 625 468
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	24 736 327	22 071 729
Pertes provenant de la réalisation des placement	CHNT13 + CHV93	1 987 371	2 205 445
TOTAL		28 437 212	25 902 642
Revenus nets		56 263 381	47 456 579

9- les charges par nature : les frais généraux et les dotations

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
salaires et compléments de salaires	30 132 366	27 795 529
charges sociales	10 855 122	10 285 578
autres charges	2 011 055	2 044 679
Total charges de personnel	42 998 543	40 125 786
charges de commissions	32 180 776	25 268 933
Impôts et taxes	9 904 734	8 562 660
Autres charges(dotation amortiss.,provision,autres...	19 651 592	7 244 364
Total des charges par nature	104 735 645	81 201 743

10- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Total des charges affectées au compte technique Vie	5 125 632	4 796 231
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	98 403 850	75 295 424
Frais de gestion des placements	1 206 163	1 110 088
TOTAL	104 735 645	81 201 743

11- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	10 840 315
Réintégrations	36 121 947
Déductions	-36 035 842
Résultat fiscal	10 833 788
Impôt sur les sociétés (35%)	3 791 826
Résultat Net de l'exercice	7 048 489

12- Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristournes, s'élevant à la somme de 364 762 845 dinars, se présente comme suit :

Zones	Montant
NORD	253 469 870
CENTRE	87 720 773
SUD	23 572 202
TOTAL	364 762 845

11-ANNEXES (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1. Etat récapitulatif des placements au 31/12/2017

DESIGNATION	valeur brute	valeur nette	juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	35 367 798	29 371 014	44 298 326
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	110 556 844	81 681 598	202 311 387
Parts d'OPCVM	36 554 899	35 986 773	41 490 068
Obligations et autres titres à revenu fixe	598 200 952	597 550 450	597 550 450
Prêts au personnel	14 220 836	14 206 777	14 206 777
Depôts auprès des entreprises cédantes	4 846 416	4 846 416	4 846 416
Autres	22 817 040	22 817 040	22 817 040
Total	822 564 785	786 460 069	927 520 465
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	803 497 533	767 406 876	908 467 271
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	40 342 304	40 342 304	40 342 304

2. Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2017

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		406 856	406 856
Revenus des participations	6 327 305	708 536	7 035 841
Revenus des autres placements		43 220 905	43 220 905
Autres revenus financiers		3 319 515	3 319 515
Total produits des placements	6 327 305	47 655 812	53 983 117
intérêts		389 448	389 448
frais externes et internes		117 903	117 903
autres frais		1 324 066	1 324 066
Total charges des placements		1 831 417	1 831 417

3. Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	EXERCICE				
	2013	2014	2015	2016	2017
Participations aux résultats	25 052	11 966	1 924	-218 405	0
Participation attribuée et payée		5 036		7 418	10 140
Variation Prov. Participation bénéfiques	25 052	6 930	1 924	-225 823	-10 140
Provisions mathématiques moyennes	27 505 164	33 755 926	37 166 077	40 641 791	45 079 250

4. Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2017

ANNEE D'INVENTAIRE 2015	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	147 306 031	114 278 148	75 590 215		
Provisions pour sinistres	59 942 810	87 223 251	149 305 364		
Total charges des sinistres	207 248 841	201 501 399	224 895 579		
Primes acquises	242 141 675	270 691 732	292 538 501		
% Sinistres /primes acquises	86%	74%	77%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2016	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	166 091 032	140 652 266	117 342 868	90 712 093	
Provisions pour sinistres	39 409 173	61 949 336	98 694 178	163 861 974	
Total charges des sinistres	205 500 205	202 601 602	216 037 046	254 574 067	
Primes acquises	242 141 675	270 691 732	292 538 501	305 805 187	
% Sinistres /primes acquises	85%	75%	74%	83%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2017	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Règlements cumulés	177 462 257	159 854 173	141 961 100	123 809 931	91 499 355
Provisions pour sinistres	30 591 476	47 031 885	76 270 096	108 489 524	174 082 751
Total charges des sinistres	208 053 733	206 886 058	218 231 196	232 299 455	265 582 106
Primes acquises	242 141 675	270 691 732	292 538 501	305 805 187	354 767 966
% Sinistres /primes acquises	86%	76%	75%	76%	75%

5. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2017

	Raccordement	Total
Primes émises	PRV1 1°colonne	12 331 834
charges de prestations	CHV1 1°colonne	-4 136 591
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-3 363 011
Solde de souscription		4 832 232
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-2 488 004
Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-2 397 044
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-4 885 048
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	3 049 120
Participation aux résultats	CHV3 1°colonne	0
Solde Financier		3 049 120
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées	PRV1 2°colonne	-179 033
les prestations payés	CHV1 2°colonne	
les charges de provi. pour prestations	CHV2 2°colonne	
la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	
Commissions reçues des réassureurs /ré	CHV44 2°colonne	
Solde de réassurance / rétrocession		-179 033
Résultat technique		2 817 271
Informations complémentaires		
Montant des rachats		90 785
Intérêts techniques bruts de l'exercice		4 950
Provisions techniques brutes à la clôture		56 392 951
Provisions techniques brutes à l'ouverture		52 444 111

3. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non vie au 31/12/2017

	Raccordement	Total
PRIMES ACQUISES		324 501 129
Primes émises	PRNV11 1°colonne	354 767 966
Variation des Primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-30 266 837
CHARGES DE PRESTATION		-273 816 751
Prestations et Frais payés	CHNV11 1°colonne	-203 393 333
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+ CHNV6 1°colonne	-70 423 418
Solde de souscription		50 684 378
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-27 816 143
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-52 325 657
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-80 141 799
Produits nets de placements	PRNT3	35 866 989
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-3 472 466
Solde Financier		32 394 524
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-34 997 906
les prestations payés	CHNV11 2°colonne	6 562 661
les charges de provi. pour prestations	CHNV12+CHNV2+CHNV6 2°colonne	8 148 870
la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	-129 406
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	CHNV44	9 033 736
Solde de réassurance / rétrocession		-11 382 045
Résultat technique		-8 444 942
Informations complémentaires		
Provisions pour Primes non Acquises clôture		105 917 634
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture		75 650 797
Provisions pour Sinistres à Payer clôture		528 937 890
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		462 175 681
Autres Provisions techniques clôture		29 517 737
Autres Provisions techniques Réouverture		27 101 184

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2017

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	84 996 907		15 309 367	15 090 851	7 585 349	3 969 048	194 935 121	2 614 485	324 501 130
Primes émises	85 264 961		15 120 357	15 683 035	7 613 476	4 183 768	224 194 533	2 707 836	354 767 966
Variation des Primes non acquises	-268 055		189 010	-592 184	-28 126	-214 720	-29 259 411	-93 351	-30 266 837
CHARGES DE PRESTATION	-74 257 732	-754 049	-8 912 690	-11 356 997	-1 750 988	-7 380	-175 814 939	-961 976	-273 816 752
Prestations et Frais payés	-75 038 462	-1 494 524	-2 687 959	-9 291 906	-1 942 575	-252 180	-111 691 768	-993 960	-203 393 333
Charges des provisions pour prestations	780 731	740 474	-6 224 731	-2 065 091	191 586	244 799	-64 123 171	31 984	-70 423 418
Solde de souscription	10 739 175	-754 049	6 396 677	3 733 854	5 834 361	3 961 667	19 120 183	1 652 509	50 684 378
Frais d'acquisition	-3 766 931		-1 220 962	-1 827 956	-596 243	-96 669	-20 233 058	-74 323	-27 816 143
Autres charges de gestion nettes	-12 264 038	-225 552	-2 223 544	-4 857 973	-1 545 410	-245 337	-29 896 243	-1 067 561	-52 325 656
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-16 030 969	-225 552	-3 444 506	-6 685 929	-2 141 653	-342 006	-50 129 301	-1 141 884	-80 141 799
Produits nets de placements	1 411 048	1 000 355	1 251 175	2 725 460	374 387	294 605	28 518 023	291 935	35 866 989
Participation aux résultats	-1 168 108		-560 125	-44 197	-163 519	3 392	-1 519 574	-20 335	-3 472 466
Solde Financier	242 940	1 000 355	691 050	2 681 263	210 868	297 997	26 998 450	271 600	32 394 524
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-415 626		-9 516 153	-8 981 518	-4 469 423	-3 399 806	-7 881 777	-333 604	-34 997 906
les prestations payés	699 307	15 682	1 434 377	3 116 166	237 143	369 186	601 868	88 933	6 562 661
les charges de provi. pour prestations	-313 482	-25 479	4 975 673	1 821 044	1 600 641	-62 342	91 616	61 199	8 148 870
la participation aux résultats			312 519	-199 700	-242 225				-129 406
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires			1 998 519	1 687 223	1 254 232	184 975	3 833 216	75 571	9 033 736
Solde de réassurance / rétrocession	-29 801	-9 797	-795 064	-2 556 785	-1 619 633	-2 907 988	-3 355 076	-107 901	-11 382 045
Résultat technique	-5 078 654	10 957	2 848 157	-2 827 596	2 283 944	1 009 671	-7 365 745	674 324	-8 444 942
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôt	388 601		3 262 508	4 985 428	983 327	2 751 633	92 371 533	1 174 605	105 917 634
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	120 546		3 451 518	4 393 244	955 200	2 536 913	63 112 121	1 081 254	75 650 797
Provisions pour Sinistres à Payer clôt	20 961 513	2 360 935	18 358 644	39 798 065	3 134 641	2 277 021	438 193 014	3 854 057	528 937 890
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	22 761 519	2 406 397	12 133 913	37 738 541	3 326 227	2 521 820	377 401 223	3 886 041	462 175 681
Autres Provisions techniques clôt	2 786 534	14 395 105	3 052 315	2 253 092	2 254 984	1 903	4 773 804		29 517 737
Autres Provisions techniques Réouverture	1 330 830	15 090 117	2 703 303	4 297 433	2 280 872	5 295	1 393 333		27 101 184

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2017

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1 142 902 833 DT** au 31 Décembre 2017 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **7 048 489 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR a appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4.

Au 31 décembre 2017, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à **248 957 498** DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de **52 077 789** DT. En effet l'impact de l'application de la dite circulaire est de **5 031 123** DT.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des créances ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 ;
- Vérification de la correcte évaluation des créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. Comptabilisation des primes Automobile avec paiement fractionné

Comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-10 la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR** a changé la méthode de comptabilisation des primes suite au

déploiement du premier lot du nouveau système d'information relatif à l'activité Automobile, la constatation des émissions relatives aux contrats annuels avec paiement fractionné est réalisée pour la totalité de l'année et chaque paiement vient amortir la créance et ce conformément à la norme NC 28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances. Ainsi, les primes acquises **Automobile** sont de l'ordre de **194 935 121 DT** au 31 décembre 2017 contre **178 082 213 DT** au 31 décembre 2016.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans la comptabilisation des primes avec paiement fractionné de la branche Automobile au regard notamment de l'environnement réglementaire de la compagnie et de son expérience.

c. Evaluation des provisions techniques

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4.9 des états financiers.

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **720 766 mDT** pour un total de bilan de **1 142 903 mDT**, soit 63% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle

d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la **STAR** arrêtés au 31 décembre 2017.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultants d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la Direction Générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 25 avril 2018

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

La direction générale de votre société ne nous a pas informés des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'actionnariat avec la STB est encore en vigueur, la rémunération annuelle de la STB est de 11 000 dinars HT en 2017.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB est encore en vigueur.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C11. Du 01 Janvier 2017 au 30 Septembre 2017 :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée dans le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 13/01/2009. Cette rémunération englobe (pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017) :

a- Un salaire mensuel

- Salaire net mensuel de 9.943 DT
- Cotisation sociale à la charge de l'employé 457 DT
- Une retenue sur impôt sur le revenu de 4.970 DT
- Charges sociales patronales de 705 DT

b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2016 servie en 2017 :

- Prime d'intéressement nette de 29.080 DT
- Une retenue sur impôt sur le revenu de 15.659 DT
- Charges sociales patronales de 1.544 DT

c- Les avantages en nature comportent :

- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial ;
- 500 litres de carburant par mois.
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 952 DT pour les 9 mois;

2. Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2017 les salaires et les avantages suivants :

a- Un salaire mensuel qui se détaille en :

- Salaire net mensuel de 4.761 DT
- Cotisation sociale à la charge de l'employé 967 DT
- Une retenue sur impôt sur le revenu de 2.457 DT
- Charges sociales patronales de 1.552 DT

- b- Les avantages en nature suivants:
- Une voiture de fonction;
 - 400 litres de carburant par mois;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 1.039 DT pour les 9 mois.

C12. Du 01 Septembre 2017 au 31 Décembre 2017 :

1. Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié à partir du Septembre 2017 :

- a- Une enveloppe mensuelle brute de 1.000 dinars qui va être servie en 2018
 b- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

2. Le Directeur Général a bénéficié à partir de Septembre 2017 des salaires et des avantages suivants :

- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
- Salaire net mensuel de 6.500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1.102 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 3.356 DT
 - Charges sociales patronales de 805 DT
- b- Les avantages en nature suivants:
- Une voiture de fonction;
 - 500 litres de carburant par mois;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 246 DT pour la période allant de septembre 2017 à la fin de l'année.

Les obligations et engagements de la Société « **Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 Décembre 2017, se présentent comme suit :

	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	184 677	-	75 000	-	600	4 000	44 167	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	184 677		75 000		600	4 000	44 167	

C13. L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2017 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de 7.200 Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit et par membre du comité de placement.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 86.400 DT et 43.200 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, 12 avril 2018

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI